



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210325-DE_19_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 mars de l'An Deux Mille Vingt et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 17/03/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Dominique TILLIER
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC

Secrétaire de séance : Françoise LAOUENAN-LE LEC

Délibération N°19-2021

Objet : Versement d'une subvention d'équilibre au budget Développement économique 2020

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition restrictive. Inversement, rien ne s'oppose à la prise en en charge par le budget principal du déficit du budget annexe à caractère administratif.

Le budget Développement économique peut à ce titre prétendre à une subvention d'équilibre de la part du budget principal.

Dès lors, il y a lieu de constater pour l'année 2020 une participation du budget principal au budget annexe développement économique pour un montant de 56 623 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 au compte 6521 et ont fait l'objet d'un rattachement comptable à l'exercice.

Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 mars 2021,

Il est proposé :

- **De verser la subvention d'équilibre d'un montant de 56 623 € au budget Développement économique, au titre de l'exercice 2020.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 25 mars 2021

Le Président,

Philippe AUDURIER

